



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Pièces à fournir par le LOCATAIRE

- 2 photos d'identités
- Copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport recto/verso)
- Copie de l'attestation de Sécurité Sociale
- Si étudiant : Copie de la carte d'étudiant ou certificat d'inscription
- Si Stagiaire : Copie de l'attestation de stage
- Si salarié : Copie du contrat de travail et les 3 derniers bulletins de paie.
- Relevé d'identité bancaire
- Attestation d'assurance multirisque habitation de l'appartement
- Copie carte grise du véhicule

Pièces à fournir par chacun des GARANTS qui se portent caution

- ✓ Copie des pièces d'identité – Passeport – Titre de séjour en cours de validité (recto / verso)
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Relevé d'identité bancaire

REVENUS MINIMUM ANNUELS : 26 000 euros par foyer fiscal

Si vous êtes salarié:

- Copie des 3 derniers bulletins de salaire
- Copie des 3 derniers avis d'imposition (recto/verso)

Si vous êtes non salarié:

- ✓ Copie des 3 derniers avis d'imposition (recto/verso)

Si vous êtes retraité:

- 3 derniers certificats ou bulletins de pension
- Copie des 3 derniers avis d'imposition (recto/verso)

Pièces à fournir pour la réservation *Les chèques sont à libeller à l'ordre de « SCI LES LYS ASSO-CIES »*

- ✓ **2 Chèques d'un montant équivalent à :**
 - 370 euros de frais de dossier (règlement par chèque ou CB)
 - Dépôt de garantie (équivalent au loyer hors charges).

Les signatures du contrat de location et des actes de cautionnement peuvent s'effectuer par correspondance.

L'état des lieux d'entrée ne pourra se faire que sur rendez-vous après réception et validation de l'intégralité des pièces du dossier.